

H1 : Quelles sont les missions de la FNATH ?

La FNATH est structurée de façon pyramidale avec des missions qui sont à différents niveaux : local, départemental, et national. Cette association joue aussi un rôle dans le cadre de l'indemnisation des victimes. Quelles sont les missions de la FNATH ?

H2 : Quelles sont les missions ?

H3 : Quelles missions au niveau fédéral ?

Le siège fédéral a une mission au niveau national de revendication de campagne de communication de communiqué de presse d'études et force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Son rôle est une cellule d'appui ou d'aide sur le plan juridique auprès des sièges départementaux afin de mettre en place une **stratégie juridique qui puisse permettre d'obtenir l'accès et la reconnaissance des droits des adhérents**.

H3 : Quelles missions au niveau départemental ?

Le département a une mission de défense juridique en mettant à disposition des conseillers juridiques qui apportera une aide et réponse aux demandes des adhérents. Il assurera aussi la collaboration avec les médecins experts et avocats conseils de la structure.

Le département a aussi un rôle de dynamisation, de communication auprès des différents présidents de section locale et de recrutement de militant bénévole au sein de la structure départementale.

Enfin, il est aussi le relais auprès des représentants sénateurs, députés et autres pour remonter **les revendications, les propositions d'amendement, les propositions de texte ou les difficultés** que rencontrent certains de nos adhérents afin d'envisager l'établissement d'un texte d'un extrait ou d'une loi.

H3 : Quelles missions au niveau local ?

Le rôle de la section locale et d'être proche de son élue municipale, de communiquer et d'être présent sur le terrain. Elle doit également **assurer les permanences et rencontrer les personnes en difficulté**. Vous pouvez nous [rencontrer lors d'une permanence](#) ou [nous contacter](#) si vous souhaitez avoir des renseignements.

Pour cela, il peut tenir des permanences les jours de semaine et pour certaines, des permanences juridiques sont assurées.

<encart permanence / rendez vous>

H2 : En quoi la FNATH peut-elle aider pour l'indemnisation des victimes ?

Fort de l'expérience de la FNATH, celle-ci est en capacité de vous apporter des réponses par rapport à l'indemnisation qui peut être proposée à la suite d'un taux d'incapacité permanente partielle ou d'une proposition d'indemnisation dans le cadre d'un accident de circulation ou de vie privée.

L'expérience de notre association est avant tout l'écoute en fonction des situations rencontrées, nous comprenons les difficultés rencontrées, car pour certains de nos militants, nous avons vécu l'accident, la maladie ou le handicap.

De cette écoute, nous pouvons vous apporter le conseil et la défense en fonction de votre dossier à l'appui de notre association, nous avons des médecins collaborateurs et avocats conseils qui peuvent compléter ou appuyer votre recours.

Nous tenons des permanences dans tout le département du Nord, mais aussi au sein de notre siège départemental, ne restez pas avec vos questions ou interrogations, consultez nous !